Section 0. Avis d'Appel d'offres

Avis d'Appel d'Offres

Objet : *Souscription à une police d'assurance maladie pour le personnel de l'ABSSA au titre de l'année 2023 (accord-cadre de 3 ans à marchés subséquents)*

Référence : *S_DAF_71490*

AOON n° : 001.....*-2023/PRMP/ABSSA/MAEP/SA du* 27 FEV 2023.....

AGENCE BENINOISE DE SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS (ABSSA)

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) publié sur le portail web des marchés publics le *15 février 2023*.

Bon à lancer

2. L'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) *a obtenu dans le cadre de son budget* des fonds *du Budget National*, afin de financer *son fonctionnement* et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de *souscription à une police d'assurance maladie pour le personnel de l'ABSSA au titre de l'année 2023 (accord-cadre de 3 ans à marchés subséquents).*

3. L'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services suivants : *souscription à une police d'assurance maladie pour le personnel de l'ABSSA au titre de l'année 2023.*

4. La participation à cet appel d'offres national ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) ; ZANCLAN T. Alice, Personne Responsable des Marchés Publics, prmpabssa@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA), sise à Cotonou, quartier « MENONTIN » rue avant Canal 3, 1ère rue à droite, 2ème étage de l'immeuble, bureau 207 où**

209 01BP 362 Cotonou Tél : (+229) 21 31 22 89, Email : abssabenin@yahoo.fr/ prmpabssa@gmail.com et aux heures suivantes de 8 H à 12H 30 et de 14H à 17H30 du lundi au vendredi.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

- *Exigences techniques et expériences :*

En matière d'exigence technique et expérience, le soumissionnaire doit :

- *Apporter la preuve de l'agrément d'exercice de la profession d'assurance en République du Bénin conformément au Code des assurances de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA)* ***(Eliminatoire)*** *;*
- *Apporter la preuve qu'elle n'est pas mise sous surveillance provisoire ou permanente à travers l'attestation de non sauvegarde délivrée par la Direction Nationale des Assurances conformément au Code des assurances de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA)* ***(Eliminatoire) ;***
- *Apporter la preuve qu'elle est une compagnie d'assurance spécialisée dans l'assurance maladie et disposant d'au moins cinq (05) années d'expérience, justifié par le registre de commerce ou la carte professionnelle de commerçant ou les statuts* ***(Eliminatoire) ;***
- *Apporter la preuve que la compagnie d'assurance dispose d'un réseau agréé le plus étendu possible sur toute l'étendue du territoire national composé nécessairement de laboratoires, pharmacies, cliniques, hôpitaux et centres de santé à travers les agréments délivrés en fournissant les conventions avec tous les prestataires conventionnés du réseau de soins (les pages de garde et de signature faisant foi)* ***(Eliminatoire) ;***
- *Justifier que la compagnie est en mesure de prendre en charge à distance les assurés à travers une note d'engagement datée, signée et cachetée* ***(Eliminatoire)*** *;*
- *Justifier que la compagnie est en mesure de fournir une carte d'assurance en couleur (format PVC) sur laquelle les informations d'identification seront bien lisibles, après fourniture de pièces (actes de naissance et photo) dans un délai maximum de dix (10) jours ouvrés après notification du contrat approuvé à travers une note d'engagement datée, signée et cachetée* ***(Eliminatoire)*** *;*
- *Apporter la preuve que la compagnie est autorisée par le Ministère béninois de l'Economie et des Finances à exercer dans le domaine des assurances et justifiée par une copie légalisée de cette autorisation* ***(Eliminatoire)*** *;*

Bon à lancer

- *Disposer d'un logiciel devant fournir les informations relatives aux analyses des dépenses de santé aux fins de mise en place des statistiques détaillées de consommation par bénéficiaires, par famille de prestations prouvé par l'acte de propriété ou de location dudit logiciel* ***(Eliminatoire)*** *;*
- *Disposer d'un système mis en place pour le contrôle des fraudes dans la gestion de l'assurance maladie prouvé par l'acte de propriété ou de location dudit logiciel* ***(Eliminatoire)*** *;*
- *Prouver qu'elle a exécuté en tant que compagnie d'assurance au cours des cinq (05) dernières années (2022, 2021, 2020, 2019), pour le compte de l'Administration Publique au moins deux (02) prestations similaires selon le type, la valeur, la taille, la complexité ou autres caractéristiques (prestations d'assurance maladie au profit du personnel d'une société ou office d'Etat) justifiées par deux (02) attestations de bonne fin d'exécution ou procès-verbaux de réception, assorties de copie de contrats des prestations y relatifs délivrés par l'Administration publique, parapublique, sociétés d'Etat ou mixtes, sociétés privées d'envergure nationale et internationale ou une ONG Internationale)* ***(Eliminatoire).***

NB : **les attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux ne seront prises en compte que si elles sont accompagnées des copies légalisées des marchés y relatifs.**

On entend par marché similaire :

- ✓ Un marché de prestations d'assurance maladie au profit du personnel de *l'Administration publique, parapublique, sociétés d'Etat ou mixtes, sociétés privées d'envergure nationale et internationale ou une ONG Internationale* ;
- ✓ Un marché dont la valeur est égale au montant prévisionnel du marché objet de la soumission.

Bon à lancer

- Fournir une attestation de non-liquidation judiciaire.

- *Exigences financières :*

- *Pour les entreprises ayant plus de trois (03) années d'expériences, fournir les états financiers certifiés des trois (03) derniers exercices (2021, 2020 et 2019) ;*
- *Disposer d'avoir liquide sous la forme de fond propre ou de ligne de crédit à hauteur de dix millions (10 000 000) de francs CFA justifiée par une attestation d'une banque ou institution financière agréée ou ayant un correspondant en République du Bénin et avoir réalisé un chiffre d'affaire moyen annuel au cours des trois (03) dernières années (2021, 2020 et 2019) au moins égal à quarante millions (40 000 000) francs CFA, justifié par les états financiers certifiés des trois (03) derniers exercices (2021, 2020 et 2019) fournis dans l'offre* ***(Eliminatoire).***

NB :

Les exigences concernant le chiffre d'affaires annuel moyen, l'existence de liquidités ou ligne de crédit sont cumulatives **(Eliminatoire).**

Les exigences concernant l'existence de liquidité et de ligne de crédit ne sont pas cumulatives mais sont **éliminatoires**.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

- *Exigences techniques et expériences*

Le soumissionnaire doit :

- *Apporter la preuve qu'au moins deux (02) responsables (un décideur et un responsable ayant un BAC + 5 en assurance avec au moins dix (10) ans d'expériences et un BAC + 3 en assurance avec au moins 5 ans d'expérience générale en assurance et avoir exercé deux (02) prestations similaires portant sur l'assurance santé au personnel au cours des cinq (05) dernières années, prouvé par un cv, diplôme + attestation de travail) de la compagnie d'assurance sont régulièrement déclarés à la CNSS et y joindre les contrats et attestations de travail y relatifs.* ***(Eliminatoire).***

Bon à lancer

- *Apporter la preuve de l'agrément d'exercice de la profession d'assurance en République du Bénin conformément au Code des assurances de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA)* ***(Eliminatoire)*** *;*
- *Apporter la preuve qu'elle n'est pas mise sous surveillance provisoire ou permanente à travers l'attestation de non sauvegarde délivrée par la Direction Nationale des Assurances conformément au Code des assurances de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA)* ***(Eliminatoire) ;***
- *Apporter la preuve que la compagnie d'assurance dispose d'un réseau agréé le plus étendu possible sur toute l'étendue du territoire national composé nécessairement de laboratoires, pharmacies, cliniques, hôpitaux et centres de santé à travers les agréments délivrés en fournissant les conventions avec tous les prestataires conventionnés du réseau de soins (les pages de garde et de signature faisant foi)* ***(Eliminatoire) ;***
- *Justifier que la compagnie est en mesure de prendre en charge à distance les assurés à travers une note d'engagement datée, signée et cachetée* ***(Eliminatoire)*** *;*
- *Justifier que la compagnie est en mesure de fournir une carte d'assurance en couleur (format PVC) sur laquelle les informations d'identification seront bien lisibles, après fourniture de pièces (actes de naissance et photo) dans un délai maximum de dix (10) jours*

ouvrés après notification du contrat approuvé à travers une note d'engagement datée, signée et cachetée ***(Eliminatoire)*** *;*

- *Apporter la preuve que la compagnie est autorisée par le Ministère béninois de l'Economie et des Finances à exercer dans le domaine des assurances et justifiée par une copie légalisée de cette autorisation* ***(Eliminatoire)*** *;*
- *Disposer d'un logiciel devant fournir les informations relatives aux analyses des dépenses de santé aux fins de mise en place des statistiques détaillées de consommation par bénéficiaires, par famille de prestations prouvé par l'acte de propriété ou de location dudit logiciel* ***(Eliminatoire)*** *;*
- *Disposer d'un système mis en place pour le contrôle des fraudes dans la gestion de l'assurance maladie prouvé par l'acte de propriété ou de location dudit logiciel* ***(Eliminatoire)*** *;*
- Fournir une attestation de non-liquidation judiciaire.

- *Exigences financières :*

- *Disposer d'avoir liquide sous la forme de fond propre ou de ligne de crédit à hauteur de dix millions (10 000 000) de francs CFA justifiée par une attestation d'une banque ou institution financière agréée ou ayant un correspondant en République du Bénin* ***(Eliminatoire)*** *;*
- *Fournir le bilan d'ouverture et les états financiers de leurs années d'existence attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés (OECCA) et portant la mention de la Direction Générale des Impôts (DGI)* ***(Eliminatoire)*** *;*
- *Fournir la preuve d'une assurance de risques professionnels* ***(Eliminatoire)****.*

Bon à lancer

NB : Les exigences concernant l'existence de liquidité et de ligne de crédit ne sont pas cumulatives mais sont **éliminatoires**.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le délai de réalisation est de trois (03) ans en accord-cadre avec des contrats subséquents par année.

Il est attendu que chaque soumissionnaire puisse donner sa meilleure offre en respectant les nouvelles dispositions ci-après :

- Le décret n°2020-286 du 27 mai 2020 portant cadre de souscription des polices d'assurance maladie au profit du personnel des structures de l'Etat ;
- L'arrêté n°1977/MEF/CAB/SGM/DGAE/DA/SIFR 316 SGG/20 portant document types de souscription des contrats d'assurance maladie groupe au profit des structures de l'Etat ;

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : **de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA), sise à Cotonou, quartier « MENONTIN » rue avant Canal 3, 1ère rue à droite, 2ème étage de l'immeuble, bureau 207 où 209 01BP 362 Cotonou Tél : (+229) 21 31 22 89**, Email : abssabenin@yahoo.fr/ prmpabssa@gmail.com, à compter du 01/03/.....2023. Le dossier d'appel d'offres en version papier sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat de la PRMP ou adressé aux candidats à leurs frais par *la poste*. Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation.

Ce retrait est matérialisé par une fiche[1] de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA), sise à Cotonou, quartier « MENONTIN » rue avant Canal 3, 1ère rue à droite, 2ème étage de l'immeuble, bureau 207 et 209 01BP 362 Cotonou Tél : (+229) 21 31 22 89**, Email : abssabenin@yahoo.fr/ prmpabssa@gmail.com au plus tard le 22/03/.....2023 à 10 heures précises (heure locale GMT+1). **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Bon lancer

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : **Salle de conférence de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA), sise à Cotonou, quartier « MENONTIN » rue avant Canal 3, 1ère rue à droite, 1er étage de l'immeuble** à *10 heures 30 minutes (heure locale GMT+1) le* Mercredi 22 mars ...2023.

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant **d'un million huit mille quatre cent soixante-quinze (1 008 475) francs CFA** *conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin*.

[1] Le modèle de cette fiche est téléchargeable sur le site web de l'ARMP : www.armp.bj

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres.

Bon à lancer

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *quatre-vingt-dix (90) jours* calendaires à compter de la date limite de soumission.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments
La PRMP

Alice T. ZANCLAN

Personne Responsable

des Marchés Publics